

COMMUNE DE MARCONNE
COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le premier juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Marconne, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FILLION, Maire, suite à des convocations du 25 juin 2020. Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Monsieur Luc GERVOIS, excusé, formant la majorité des membres.

Madame Isabelle TIRMARCHE est élue secrétaire.

Budget primitif 2020

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif 2020 comme suit :

- section fonctionnement : 970 695.74
- section investissement : 389 333.52

Aides à la rentrée scolaire

Le Conseil municipal décide d'allouer :

- aux élèves des collèges domiciliés à Marconne, un bon de fournitures scolaires de 15 euros par élève (sans condition de ressources),
- aux élèves des lycées domiciliés à Marconne (secondes, premières, terminales) et des classes de CAP et BEP (1^{ère} et 2^{ème} année), une allocation de rentrée scolaire d'un montant de 30 euros, dont les parents ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu pour l'année 2019, sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un justificatif de domicile.

Allocations aux centres de loisirs

Le Conseil municipal décide de verser une allocation égale à la moitié de la prestation restant à la charge des familles, non imposées sur le revenu 2019, calculée par enfant et par semaine de présence effective, pour les accueils de loisirs de la Communauté de communes des 7 Vallées.

Participation financière de la Communauté de communes des 7 Vallées pour un raccordement électrique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à la loi SRU, la commune a pris en charge l'extension du réseau électrique avenue de Lattre de Tassigny pour la construction de la maison médicale.

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de facturer à la Communauté de communes des 7 Vallées, le remboursement de l'extension du réseau électrique en totalité, soit 9 221.84 € TTC

Commission des impôts

Le Conseil municipal propose les noms suivants à l'Administration fiscale pour la désignation des membres de la commission communale des impôts :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LOURME Claude	CARRE Jean-Louis
COTTIGNIES Bernard	HERBIN Martine
CREVEL André	FOUBERT Dominique
PAVAUT Jean-François	LENNE Jean
BOCQUET Elisabeth	GRYMONPON Annie
DUPROT Monique	GERVOIS Luc
DUFOUR Gilbert	ROGER Christian
HERBIN Patrick	PIGIT Jean-Claude
BORTOLOTTI Jean-Claude	DRIEUX Jean
DELETOILLE Marc	PETIT Jocelyne

DEVIENNE Thérèse	CAZIER Gilles
LEMAIRE Thierry	LOZINGUEZ Gérard

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PILLION



la Secrétaire,

Isabelle TIRMARCHE

